

**Séance du Conseil de Ville
du 29 juin 2009 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 5 / 2009**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 4 du 25 mai 2009
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Aurea CATI Bueno et son époux M. Ayhan CATI
 - M. Nebojsa DJOKIC
 - M. Nexhbedin GAXHERRI, son épouse Mme Ajete GAXHERRI-Qelaj, et ses enfants Qeldit et Drilona GAXHERRI
 - M. Nils Christer Xavier KARLSSON
 - M. Blerim RUSTEMI
 - M. Dardan SADRIJA
 - Mme Yaletzi Kenziu SCHERRER
6. Modification du Règlement communal concernant le montant des indemnités versées aux autorités, jetons de présence et vacations
7. Comptes communaux 2008
8. Crédit de Fr. 1'295'000.- pour des travaux d'assainissement et de rénovation à l'Hôtel de Ville et aux immeubles de la rue de l'Hôpital 31-33-35
9. Crédit de Fr. 1'190'000.- pour des travaux d'assainissement et de rénovation aux bâtiments scolaires des Arquebusiers 7 + 9, des Moissons 12 et des Traversins
10. Crédit de Fr. 1'080'000.- pour la réfection totale de la rue de l'Industrie et de la rue des Bats (secteur sud)
11. Crédit-cadre de Fr. 250'000.- pour l'extension du parc informatique des écoles primaire et infantine selon le projet cantonal "MITIC 2009"
12. Crédit d'étude de Fr. 170'000.- pour l'établissement des avant-projets de réaménagement de la gare routière et de réalisation d'une vélostation dans le cadre du projet d'agglomération de Delémont (cf. note d'accompagnement)
13. Crédit d'étude de Fr. 90'000.- pour l'établissement d'un avant-projet de réaménagement des rues du Centre-gare dans le cadre du projet d'agglomération de Delémont (cf. note d'accompagnement)
14. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Romain Seuret, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il invite l'assemblée à observer une minute de silence à la suite du décès de M. Marcel Sauser, anciennement responsable du Service communal de la protection civile.

2. APPEL

41 membres sont présents.

M. Romain **Seuret**, président, M. David **Asséo**, 1^{er} vice-président, Mme Joëlle **Fasano**, 2^{ème} vice-présidente, M. Sébastien **Lapaire**, Mme Anne **Froidevaux**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Yves **Bregnard**, Raphaël **Broquet**, Pierre **Chételat**, Matthieu **Comte**, Jérôme **Corbat**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Jean-Yves **Gentil**, Max **Goetschmann**, Besim **Hoxha**, François **Klopfenstein**, Julien **Lesniak**, Emmanuel **Martinoli**, Sylvianne **Mertenat**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Pepi **Natale**, Jean **Parrat**, Alphonse **Poupon**, Emmanuelle **Schaffter Milani**, Didier **Schaller**, Charles-André **Schäublin**, Jude **Schindelholz**, Pierre-Alain **Voisard**, Christian **Wirz**.

Sont excusés et remplacés

M. Jean-Bernard Deillon est remplacé par M. Pierre-Alain **Fleury**
 Mme Sabine Jaquet est remplacée par M. Mehmet Ali **Celik**
 M. Jean-Pierre Kohler est remplacé par M. Didier **Nicoulin**
 Mme Murielle Macchi est remplacée par Mme Francine **Chollet**
 M. Jacques Marchand est remplacé par M. Marc **Ribeaud**
 Mme Rita Rais-Vernier est remplacée par M. Luc **Dobler**
 M. Philippe Rottet est remplacé par M. Pascal **Schaffner**
 Mme Anne Seydoux est remplacée par M. Asaël **Droz**

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. André **Parrat**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 4 DU 25 MAI 2009

Le procès-verbal no 4 du 25 mai 2009 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Joëlle Fasano, PCSI, revenant à une précédente question orale, relève la décision du Conseil communal d'interdire la circulation dans le secteur de la route de la Communance est, entre 23 heures et 6 heures, décision liée, selon elle, à une demande de permis de construire relative à une discothèque en ces lieux. Aussi, elle s'interroge sur le transfert de ce trafic à la route de Rossemaison, dont les riverains subissent déjà des nuisances.

Mme Françoise Collarin confirme le dépôt de la requête en question, avec demande de clôture de la route de la Communance. Soucieuse du trafic que cet établissement pourrait générer, Mme Collarin indique que des contacts avec Noctambus ont eu lieu. D'autres solutions pourraient être proposées, tenant compte des éventuelles oppositions.

Mme Joëlle Fasano est partiellement satisfaite.

M. Jean-Yves Gentil, PS, demande au Conseil communal s'il envisage de réunir prochainement la Commission nature et paysage, concernée notamment par le programme "Questions d'organisation écologique", ou s'il entend attendre la révision prochaine du Règlement d'organisation de la Commune municipale pour réactiver ou supprimer cet organe.

M. Pierre Kohler, maire, rapporte la décision de l'Exécutif en début d'année de supprimer les commissions spéciales de sa compétence, notamment la Commission nature et paysage. Les membres concernés en seront officiellement informés. Par ailleurs, de nouvelles commissions pourront être créées selon les projets.

M. Jean-Yves Gentil est satisfait.

M. Sébastien Lapaire, PS, souhaite savoir si le Conseil communal a prévu un accompagnement en faveur des apprenti-e-s de l'Administration communale achevant leur formation cet été et n'ayant pas encore trouvé de place de travail.

M. Pierre Kohler, maire, indique que, parmi ces futur-e-s diplômé-e-s, seule une apprentie est encore à la recherche d'un emploi, alors que les autres ont trouvé une place de travail ou poursuivent leur formation. Aucune mesure particulière n'est donc prévue.

M. Sébastien Lapaire est partiellement satisfait.

M. Paul Fasel, PCSI, au vu des nombreuses réfections des différents marquages routiers, demande si une autre solution pourrait être envisagée afin de réduire les coûts, notamment l'utilisation d'une autre peinture.

Mme Françoise Collarin indique qu'une pâte particulièrement rugueuse est utilisée pour les passages pour piétons permanents. Toutefois, lorsque, sur divers tronçons, des couches de bitume doivent encore être posées, une peinture moins onéreuse est utilisée.

M. Paul Fasel est satisfait.

M. Pascal Schaffner, UDC, rapporte le souhait de plusieurs citoyens d'obtenir des Services industriels un décompte simplifié, afin de mieux comprendre le système de facturation.

M. Pierre Brulhart souligne que les nouveaux tarifs de l'électricité et le nouveau système informatique, ayant engendré des modifications importantes dans la présentation des factures, présentent des nombreux éléments imposés par la nouvelle Loi sur l'approvisionnement en électricité. En relevant que des adaptations devront encore être réalisées, M. Brulhart invite les habitants à prendre contact avec les Services industriels pour toute information complémentaire quant à ces décomptes, pour lesquels chaque proposition d'amélioration est bienvenue.

M. Pascal Schaffner est partiellement satisfait.

M. Pierre Chételat, PLR, rapporte la décision de l'Union des commerçants (UCD) de fixer l'ouverture nocturne le vendredi au lieu du jeudi, requête à laquelle le Conseil communal n'a pas accédé. M. Chételat le regrette, estimant que cette association est à même de déterminer le jour le mieux adapté à une ouverture en soirée. Il souhaite donc connaître les raisons du refus de l'Exécutif.

M. Pierre Kohler, maire, confirmant les propos de M. Chételat, indique que le Conseil communal a souhaité que l'UCD débattenne de ce changement avec les syndicats, lesquels s'y sont opposés, raison pour laquelle l'Exécutif l'a également refusé. Toutefois, en cas d'accord entre l'UCD et les syndicats, le Conseil communal reviendra sur sa décision. M. Kohler regrette ce désaccord, de même que la dénonciation de la convention collective de travail du secteur de la vente par l'UCD. Par ailleurs, il estime qu'une uniformisation des ouvertures nocturnes au niveau cantonal serait plus adaptée que la loi actuellement en vigueur.

M. Pierre Chételat est partiellement satisfait.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, souligne que parmi les trois projets d'hôtels dont la construction était imminente, seul un établissement est en cours de réalisation. S'agissant du projet le plus récent, lancé peu avant les élections communales de 2008, M. Nicoulin souhaite savoir si la Commune entend contacter les promoteurs afin de connaître leurs intentions et les inviter à concrétiser leurs promesses, aucune demande de permis n'ayant été déposée à ce jour.

M. Pierre Kohler, maire, indique que la construction de l'hôtel à la route de Bâle va bon train et que celle de l'Hôtel Ibis devrait débuter prochainement. Au vu des reproches essuyés en début d'année, M. Kohler rappelle s'être retiré du 3^{ème} projet, ce qui a pu faire hésiter certains investisseurs. Il espère toutefois que cette construction pourra se réaliser puisque d'autres investisseurs ont manifesté leur intérêt.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

M. Pierre Kohler, maire, présentant les requérants, indique que les dossiers répondent aux critères en matière d'admission à l'indigénat communal et invite le Législatif à accepter les demandes.

M. Romain Seuret, président, suggère de ne plus statuer individuellement sur les requêtes mais de les voter en bloc, ce que le Conseil de Ville accepte.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Aurea CATI Bueno et son époux M. Ayhan CATI ;
- M. Nebojsa DJOKIC ;
- M. Nexhbedin GAXHERRI, son épouse Mme Ajete GAXHERRI-Qelaj, et ses enfants Qeldit et Drilona GAXHERRI ;
- M. Nils Christer Xavier KARLSSON ;
- M. Blerim RUSTEMI ;
- M. Dardan SADRIJA ;
- Mme Yaletzi Kenziu SCHERRER ;

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. MODIFICATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT LE MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AUX AUTORITÉS, JETONS DE PRÉSENCE ET VACATIONS

M. Pierre Kohler, maire, indique que la présente proposition a été discutée avec les partis politiques et les commissions. De plus, il précise que les membres de l'Exécutif seront assurés pour le 2^{ème} pilier auprès du FRED, comme le personnel communal, et qu'ils quitteront la salle durant les délibérations du Législatif.

M. Pierre Chételat, PLR, rapporte que son groupe refusera cet objet, estimant qu'un total de Fr. 240'000.- doit suffire à la rémunération du Conseil communal, d'autant que les comptes 2008 présentent un déficit conséquent.

M. Alphonse Poupon, PS, informe que son groupe soutiendra cette modification de règlement, dans laquelle la possibilité de refuser une partie de son salaire et les taux d'occupation ont été supprimés. Il est également favorable à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009, date à laquelle le nouveau Conseil communal a pris ses fonctions. A son avis, le respect de la procédure dans ce dossier conduira certainement à l'acceptation de cette modification réglementaire.

M. David Asséo, CS•POP•Verts, indique que son groupe soutiendra cet objet, qui fait correspondre charge de travail et salaire des membres de l'Exécutif, en tenant compte de la réduction du nombre de conseillers de 7 à 5.

Mme Anne Froidevaux, PDC-JDC, estime que la suppression du taux d'occupation et l'introduction de la notion de mandat pour les membres du Conseil communal est justifiée. Il leur appartiendra d'entreprendre les démarches nécessaires pour atteindre leurs objectifs, considérant que la charge de travail peut varier selon la période, le département ou les projets en cours. Le groupe PDC-JDC soutiendra donc cette modification réglementaire.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 33 voix contre 7.

M. Pierre Chételat, PLR, estimant que les bénéficiaires d'un salaire et de prestations sociales ne peuvent se voir confier des mandats, ne souhaite pas que les élu-e-s soient

des fonctionnaires communaux, ce que sous-entend le projet de règlement. Dans un but de statu quo, M. Chételat propose de maintenir un montant total d'indemnités à Fr. 240'000.-, en fixant le salaire du maire à Fr. 6'000.- et celui de chaque conseiller à Fr. 3'000.-. Il suggère également une indemnité forfaitaire annuelle de Fr. 8'000.- pour le maire et de Fr. 4'000.- pour chaque conseiller ainsi qu'une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2009.

DECISION : la proposition du groupe PLR est refusée par 30 voix contre 7.

DECISION FINALE : la modification du règlement communal concernant le montant des indemnités versées aux autorités, jetons de présence et vacations est acceptée par 33 voix contre 7.

7. COMPTES COMMUNAUX 2008

M. Pierre Kohler, maire, relève que l'exercice 2008, avec Fr. 89'770'826.- de charges et Fr. 88'135'958.- de revenus, présente un déficit supplémentaire de quelque 1.4 million de francs, dû à des rentrées fiscales inférieures au budget, en raison de la crise économique principalement. De plus, les prévisions de recettes provenant des parcomètres ne sont pas réalistes et les recettes provenant des amendes sont également en diminution.

M. Kohler relève qu'une erreur s'est glissée dans la comptabilité 2008 des Services industriels, qui n'a toutefois aucune incidence sur les résultats des comptes 2008 de la Municipalité. Un correctif a cependant été remis au Législatif, expliquant les diminutions des sommes affectées aux fonds des Services industriels. Par souci de transparence, le Conseil communal a souhaité informer de suite le Législatif au sujet de cette erreur de comptabilité. Le personnel administratif des Services industriels a été entendu et ses explications se sont révélées convaincantes. Selon M. Kohler, cet événement démontre, comme l'a également soulevé la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC), un manque de contrôle interne, raison pour laquelle des mesures ont d'ores et déjà été prises par le Conseil communal, après discussion avec la fiduciaire. En dernier lieu, il souligne que cet événement ne relève pas de malversations ou détournements de fonds et il prie le Conseil de Ville d'excuser cette erreur.

M. Marc Ribeaud, PS, président de la CGVC, met en exergue la dette consolidée de la ville, qui s'est accrue en 2008 de Fr. 11'248'000.-, alors que les investissements se sont limités à quelque 7 millions de francs. Cette situation est due au remboursement d'environ 4.1 millions de francs au FRED.

Par ailleurs, la CGVC préconise de centraliser les comptabilités des différents services dans une seule unité, ce qui limitera le risque d'erreur. De plus, la Ville devra s'adapter à la comptabilité harmonisée, exigée au niveau fédéral, que le Canton prévoit d'introduire en 2011 seulement. A ce sujet, M. Ribeaud invite le Conseil communal à expliquer les mesures qu'il envisage afin de préparer cette transition.

En outre, M. Ribeaud souligne que le taux d'autofinancement est insuffisant, selon la fiduciaire, et il appartient aux autorités et au Corps électoral de prendre les mesures qui s'imposent. M. Ribeaud souligne la recommandation de la fiduciaire en vue d'un meilleur suivi des comptes d'investissements, ce à quoi la CGVC adhère. Il suggère de ne pas avoir recours à des comptabilités auxiliaires, ce qui permettra un suivi de l'état des finances. Un système de contrôle interne est également recommandé. Toutes ces mesures devraient être prises dans le cadre de la révision de la comptabilité communale.

S'agissant de la Coopérative delémontaine d'habitation, M. Ribeaud souligne que 95 % des logements sont occupés, ce qui confirme que la coopérative répond à un besoin. Toutefois, ses dettes et ses coûts sont supérieurs à ses revenus, ce qui a imposé des mesures de refinancement. A ce sujet, la Municipalité est invitée à renoncer, dès 2010, au droit de superficie s'élevant à Fr. 38'000.-. Le remboursement de la Ville de Fr. 529'000.-, investi par la coopérative dans le projet "Logement du futur", a été affecté à l'entretien des immeubles situés à la rue Meret-Oppenheim. Les comptes de la coopérative devraient être rééquilibrés dans une dizaine d'années. De plus, la valeur comptable de cette coopérative, figurant au patrimoine communal, a diminué de Fr. 600'000.- à Fr. 120'000.-, ce qui péjore les comptes 2008. Il appartient à la Municipalité de suivre attentivement les mesures d'assainissement technique et financier de la coopérative.

En ce qui concerne les Services industriels, M. Ribeaud rappelle que la nouvelle législation fédérale exige une répartition de la redevance versée à la Commune sur trois rubriques, ce qui complique la lecture des comptes de ce service et la compréhension des transferts au Service financier. Selon la CGVC, une partie des bénéfices, correspondant au taux d'intérêt sur la valeur du réseau, doit être ristournée à la Municipalité. Quant à l'erreur d'écriture citée par M. Kohler, M. Ribeaud relève qu'elle a engendré l'alimentation de fonds dans une proportion qui a étonné la CGVC, sans mettre en doute la fiabilité des chiffres. Etant donné que ni la CGVC ni la fiduciaire n'ont relevé cette erreur, M. Ribeaud estime qu'une liste contenant les écritures postérieures à la clôture des comptes doit être réalisée, comme indiqué à MM. Kohler et Brulhart. Quant au Service du gaz, M. Ribeaud suggère d'entamer des pourparlers avec les partenaires en vue d'une répartition juste des charges en amont.

Par ailleurs, la CGVC espère qu'un arrangement meilleur que celui qui prévaut actuellement puisse être trouvé avec la Société du Comptoir.

En conclusion, M. Ribeaud indique que la CGVC prête une attention particulière à l'évolution des comptes et il invite le Conseil de Ville à accepter les comptes 2008.

M. Ribeaud rapporte également que son groupe acceptera les comptes, relevant que les dépenses prévues dans les rubriques 1 à 14 ont été maîtrisées et que le déficit relève principalement d'une diminution de recettes et d'activités débutées il y a plus de 10 ans avec la coopérative, mais non comptabilisées. Le groupe socialiste est préoccupé par l'évolution de la dette et la maîtrise des charges futures justifie d'assurer le financement des trois projets avant d'engager les dépenses. Il faut, selon lui, veiller aux liquidités disponibles ces prochaines années, afin de pouvoir financer des nouveaux projets et assumer les dépenses courantes, d'autant que la baisse d'impôts de 1 %, après 2010, réduira les liquidités de la Commune. A ce sujet, le groupe socialiste attend l'analyse de M. Kohler, maire et responsable du Département des finances.

M. Julien Crevoisier, PLR, relève le déficit communal 2008, alors que le Canton et d'autres localités, Porrentruy notamment, annoncent un exercice positif. A son avis, la Ville n'a pas su profiter de la bonne conjoncture et la situation communale n'est pas uniquement due à la crise économique mais également à son problème structurel, qui rendra les exercices futurs encore plus difficiles. S'agissant du plan de relance, M. Crevoisier relève que la majorité des investissements ne soutiendront que le secteur du bâtiment, qui ne représente que 6 % des emplois de la région. Le taux d'autofinancement est très faible, ce qui n'induit d'autre choix que d'augmenter les recettes ou diminuer les charges. M. Crevoisier met en évidence l'absence de suivi des comptes d'investissement, comme souligné par la fiduciaire. Il rappelle que son groupe a, à répétition, suggéré l'introduction d'instruments de gestion, notamment une planification dans le temps des investissements et une planification budgétaire, ce qui fait défaut pour prendre des décisions. En ce sens, son groupe a déposé une motion relative à l'introduction d'un frein à l'endettement. Toutefois, le groupe PLR acceptera les comptes, n'étant pas de l'entière responsabilité du Conseil communal actuel.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, relève que les rentrées d'impôts des personnes morales sont nettement inférieures aux prévisions, ce qui signifie que l'année 2007 déjà n'a pas été bonne pour les entreprises, et que 2008 péjorera encore les résultats communaux futurs. Il souligne également que la dette de l'Hôpital régional du Jura grève toujours les comptes communaux. A son avis, il appartiendra au Conseil de Ville de proposer des diminutions de rubriques pour les prochains budgets. Son groupe acceptera les comptes 2008, en souhaitant, pour les prochains dossiers, l'introduction d'une page supplémentaire contenant les explications de toutes les abréviations.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, informe que son groupe acceptera également les comptes 2008, se ralliant aux propos de la CGVC et aux inquiétudes liées au déficit du compte de fonctionnement et à la dette communale. Selon lui, un meilleur suivi des comptes d'investissements doit être instauré, au vu des investissements qui interviendront ces prochaines années. S'agissant des coûts de l'énergie, qui dépassent nettement le budget, M. Martinoli invite à porter une attention particulière aux consommations des bâtiments et services communaux, afin de pouvoir différencier, par exemple dans une annexe aux comptes, les consommations d'énergie et d'eau. En effet, la Ville devra à l'avenir économiser les énergies non renouvelables et les remplacer par des énergies

renouvelables. A ce sujet, il espère que des économies énergétiques seront imposées à tous les niveaux par l'intermédiaire du budget 2010. En dernier lieu, M. Martinoli appuie la demande de la CGVC consistant en la création d'un éconamat, qui pourrait contribuer à réaliser des économies.

En conclusion, M. Martinoli souhaite que les mesures d'économie, que la baisse de rentrées fiscales induira, ne toucheront pas la population la plus démunie, ni l'environnement.

M. Pierre Kohler, maire, invite d'ores et déjà le Législatif à soutenir les propositions d'économie sur les coûts de fonctionnement que le Conseil communal proposera lors du prochain budget.

DECISION : les comptes communaux 2008 sont acceptés par 33 voix contre 0.

8. CRÉDIT DE FR. 1'295'000.- POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE RÉNOVATION À L'HÔTEL DE VILLE ET AUX IMMEUBLES DE LA RUE DE L'HÔPITAL 31-33-35

M. Pierre Kohler, maire, en préambule, indique que les crédits suivants font partie du plan de relance du Conseil communal et qu'ils ne concernent pas seulement le secteur de la construction. Leur objectif consiste en la diminution de la consommation d'énergie et, de fait, des coûts de fonctionnement. Parallèlement à ces crédits, d'autres projets seront soumis au Législatif cet automne, concernant notamment le développement d'énergie renouvelable. Par ses investissements, le Conseil communal entend augmenter les recettes non pas en procédant à des augmentations d'impôt mais bien en attirant de nouveaux habitants.

Mme Françoise Collarin souligne que les investissements prévus sont débattus depuis longtemps dans les commissions. Les travaux proposés à l'Hôtel de Ville concernent des infrastructures ayant nécessité des interventions récurrentes, notamment l'escalier en pierre calcaire, qui doit être réparé après chaque hiver. De plus, la balustrade nécessite d'être scellée, en raison d'infiltrations d'eau. Les volets de l'Hôtel de Ville, dont la manipulation n'est pas aisée, doivent également être remplacés ou repeints. Finalement, l'isolation du plancher des combles permettra de réaliser quelques économies énergétiques, toutefois difficilement chiffrables.

En ce qui concerne les bâtiments situés à la rue de l'Hôpital 31 à 35, comprenant des logements destinés aux personnes âgées, Mme Collarin indique que ces immeubles ont été restaurés en 1965 et qu'ils n'ont subi que quelques interventions intérieures jusqu'à aujourd'hui. Citant les réparations prévues, Mme Collarin précise que ce crédit sera financé partiellement par un prélèvement de Fr. 300'000.- sur le fonds d'entretien des immeubles et que le solde du crédit fera l'objet de demandes de subventions.

M. Pierre Chételat, PLR, est d'avis que la hausse de la quotité d'impôt proposée en 2008 n'était pas uniquement destinée à financer les projets de Saint-Georges, du Centre de la jeunesse et de la culture et de la patinoire mais également à masquer le déficit structurel.

Même s'il est favorable à l'entretien du patrimoine et conscient de l'urgence des travaux, le groupe PLR refusera ce crédit et les suivants, tant qu'un tableau de bord des bâtiments et routes à rénover, permettant de fixer des priorités, ne sera pas établi. Une motion en ce sens est déposée au cours de la séance. M. Chételat prie le Bureau du Conseil de Ville de la traiter rapidement, afin de ne pas geler les crédits mais de pouvoir les analyser en tenant compte des incidences sur les comptes et les budgets futurs.

M. Dominique Baettig, UDC, lui aussi inquiet de l'endettement communal, estime que le fonctionnement interne de la Commune n'est pas clair et qu'il en résulte des comptes déficitaires. S'agissant des crédits proposés, M. Baettig indique que son groupe combattra l'entrée en matière, en proposant un renvoi au Conseil communal dans le but d'échelonner les investissements sur quatre ans.

M. André Ackermann, PDC-JDC, indique que son groupe soutiendra les crédits, qui s'intègrent parfaitement dans le plan de relance. Les travaux prévus à l'Hôtel de Ville et dans les pavillons scolaires entraîneront des économies d'énergie et la Commune

bénéficiera de subventions considérables. Par ailleurs, la réfection de la rue de l'Industrie s'impose, ce qui améliorera l'image de la ville, le confort et la sécurité des usagers.

M. Raphaël Broquet, PCSI, tout en acceptant de contribuer au plan de relance, souhaite une planification présentant les conséquences des investissements sur l'endettement de la ville et la fiscalité. Il demande au Conseil communal s'il envisage d'établir ce document et, si tel est le cas, à quelle date cette planification sera disponible.

M. Grégoire Monin, PS, estime que les travaux proposés répondent à des critères sociaux, économiques et environnementaux, trois aspects du développement durable, ce dont il se réjouit. De plus, les loyers, malgré une légère augmentation, demeureront modestes. Pour ces raisons, le groupe socialiste soutiendra ce crédit. Il s'étonne toutefois que ces deux rénovations fassent l'objet d'un seul arrêté et invite le Conseil communal à respecter à l'avenir la règle de l'unité de matière.

M. Pierre Kohler, maire, indique que la remarque de M. Monin sera prise en considération pour les prochains messages. Peu de crédits seront encore soumis au Législatif et tous font partie d'une planification rendue publique. Elle figure d'ailleurs sur le site internet de la ville et prévoit un étalement des dépenses sur quatre ans. Leur volume sera adapté selon l'évolution de la crise, afin de soutenir au mieux le secteur de la construction et d'utiliser les deniers publics de manière efficiente. M. Kohler admet que la dette communale augmentera, vu son souci de combattre la crise avec les moyens à sa disposition. Il précise que les dépenses seront affectées à des projets concrets, notamment le maintien du patrimoine bâti dans le but de réaliser des économies d'énergie, entre autres.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 33 voix contre 7.

Mme Emmanuelle Schaffter Milani, CS•POP•Verts, relève que le standard Minergie n'est pas mentionné dans le présent message, contrairement aux crédits suivants. D'autre part, la problématique de l'amiante et la nécessité d'assainissement n'est pas citée, bien qu'il soit obligatoire depuis 2009 de rechercher et d'évacuer ce polluant. En outre, Mme Schaffter Milani souhaite savoir si des matériaux biodégradables et écologiques seront utilisés dans le cadre de ces rénovations. Elle souhaite également que l'Exécutif garantisse que l'augmentation de 25 % des loyers ne sera pas appliquée aux résidents actuels. S'agissant de l'Hôtel de Ville, Mme Schaffter Milani suggère de profiter des travaux pour installer un rail sur la balustrade et à l'intérieur du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite, leur permettant d'accéder à tous les étages, d'autant que Pro Infirmis vient d'engager un architecte spécialisé dans ce domaine.

M. David Asséo, CS•POP•Verts, relève que le fonds d'entretien de la rue de l'Hôpital 31-33-35 a été constitué depuis de nombreuses années mais qu'il ne pourra couvrir que le tiers des coûts de rénovation. En lieu et place d'une augmentation des loyers de 25 %, M. Asséo estime plus judicieux de prévoir des hausses moins fortes mais plus régulières pour alimenter le fonds en question.

Mme Françoise Collarin précise que les critères Minergie ne peuvent que difficilement être appliqués aux bâtiments anciens. S'agissant de l'amiante, elle souligne que ce matériau devient nocif lors de transformations ou rénovations, raison pour laquelle des mesures particulières seront observées pour les pavillons scolaires, notamment. Quant aux augmentations des loyers, elles seront appliquées aux nouveaux locataires. A ce sujet, Mme Collarin indique que des travaux d'entretien courant ont été réalisés et financés par le fonds de rénovation. L'enveloppe du bâtiment n'a toutefois jamais été améliorée. Le fonds sera réalimenté au fil des ans, d'autant qu'après cette rénovation globale, aucun travail ne devrait être réalisé avant quelque dix ans, le chauffage ayant déjà été remplacé.

DECISION : la proposition du groupe UDC d'échelonner sur quatre ans et de hiérarchiser par ordre de nécessité impérieuse les crédits présentés le 29 juin 2009 est refusée par 32 voix contre 2.

DECISION FINALE : le crédit de Fr. 1'295'000.- pour des travaux d'assainissement et de rénovation à l'Hôtel de Ville et aux immeubles de la rue de l'Hôpital 31-33-35 est accepté par 33 voix contre 7.

9. CRÉDIT DE FR. 1'190'000.- POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE RÉNOVATION AUX BÂTIMENTS SCOLAIRES DES ARQUEBUSIERS 7 + 9, DES MOISSONS 12 ET DES TRAVERSINS

Mme Françoise Collarin indique que les travaux prévus aux pavillons des Arquebusiers toucheront l'enveloppe des bâtiments pour améliorer leur étanchéité et réduire leur consommation d'énergie, avec une économie envisagée de quelque Fr. 5'000.-. Le bâtiment scolaire de la rue des Moissons 12 présente également un problème d'étanchéité et sa toiture est constituée de plaques de fibrociment, qui seront, comme indiqué précédemment, évacuées avec précaution. Les fenêtres et portes seront également remplacées. L'amélioration de l'isolation procurera également des économies d'énergie et ce bâtiment, après rénovation, répondra aux critères Minergie, raison pour laquelle des subventions pourront être demandées. Quant à l'Ecole des Traversins, les travaux consistent principalement à remplacer une baie vitrée et les fenêtres, isoler périphériquement la façade et aménager un accès pour les personnes à mobilité réduite.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, relève que le manque d'isolation des bâtiments scolaires rend les conditions d'enseignement difficiles, malgré le nouveau chauffage électrique installé par exemple à l'Ecole des Moissons. A titre indicatif, il souligne que la rubrique budgétaire "Combustible-gaz" pour l'ensemble des écoles primaires a augmenté de 81 % depuis 2007. Afin de contribuer aux économies d'énergie, son groupe acceptera ce crédit, qui permettra aux bâtiments concernés d'être assainis et, selon les cas, de répondre au standard Minergie. L'Ecole des Traversins disposera de plus d'un accès pour les personnes handicapées.

M. Paul Fasel, PCSI, conscient de la nécessité d'entreprendre les travaux prévus, souligne le volume des dépenses affectées antérieurement à ces bâtiments "provisoires". En ce sens, il estime qu'une planification à long terme des locaux scolaires s'impose, considérant l'introduction des classes enfantines dans le 1^{er} cycle selon le projet HarmoS.

M. Grégoire Monin, PS, constate que ce crédit, lui aussi, répond aux trois critères du développement durable, bien que les bâtiments en question soient provisoires. Comme ils répondent au concept de redéploiement des classes primaires et enfantines, M. Monin souhaite connaître la position de la Commission des écoles primaire et infantile de Delémont sur la pérennisation et l'utilisation à long terme de ces trois pavillons. De plus, M. Monin suggère de viser le label Minergie Eco, qui tient compte de la durabilité des matériaux utilisés, pour protéger la santé des enfants et enseignants. Ce label évite l'utilisation d'éléments dangereux, comme l'amiante.

Mme Joëlle Fasano, PCSI, en sa qualité de présidente de la Commission des écoles primaire et infantile, rappelle que la planification des sites scolaires à Delémont est en cours depuis plusieurs années. Bien qu'elle souhaite disposer de locaux définitifs, il lui semble primordial, à l'heure actuelle, que les écoles disposent de locaux en suffisance pour accueillir les élèves, dont le nombre varie. Selon elle, il appartient aux autorités communales d'entamer une concertation quant au projet HarmoS, notamment la localisation des degrés -2/+2. Mme Fasano indique qu'il est parfois difficile de trouver des locaux en suffisance pour les plus hauts niveaux de l'école primaire, ce qui nécessite de déplacer des classes étrangères pour les propres besoins de l'école primaire.

M. Max Goetschmann, CS•POP•Verts, même si les bâtiments en question sont provisoires, est favorable à cette solution, étant donné qu'il s'agit des seules écoles de quartier de Delémont.

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, précise que depuis le 1^{er} janvier 2009, tout propriétaire de bâtiment doit, dans le cadre de rénovations, rechercher la présence d'amiante et prendre les mesures nécessaires pour protéger les travailleurs et les occupants des locaux. Par ailleurs, rappelant les diverses interventions de son groupe quant à l'Ecole des Moissons, il suggère d'étudier, dans la phase de réalisation, l'installation d'un auvent, afin de protéger les élèves en cas de mauvais temps. D'autre part, il invite à l'avenir le Conseil communal à séparer dans les crédits les dépenses prévues pour les honoraires, qui sont connues, des divers et imprévus. En dernier lieu, M. Parrat rapporte les résultats d'études relatives aux labels Minergie et Minergie Eco, qui révèlent, dans certains cas, des problèmes de qualité de l'air. En effet, il précise que des phénomènes localisés de condensation peuvent surgir, provoquant des moisissures et des spores dans des locaux mal utilisés. Aussi, il insiste sur

les explications qui devront être fournies aux utilisateurs, afin d'éviter des problèmes de santé.

Mme Françoise Collarin rappelle que la planification des locaux scolaires a été établie par le Conseil communal dans le cadre du projet d'extension du Collège, avec le concours des directeurs d'écoles. Le Conseil communal maintient les classes -2/+2 dans les écoles de quartier, comme le prévoit le programme HarmoS, et l'Ecole des Traversins ne disposera plus de classe de 3^{ème} année dès la rentrée scolaire. Mme Collarin prend acte du souhait de M. Parrat de prévoir les honoraires dans une rubrique ad hoc. D'autre part, elle propose d'augmenter le crédit à Fr. 1'210'000.- pour inclure l'installation d'un auvent avec une structure sur le sol.

DECISION : le crédit de Fr. 1'210'000.- pour des travaux d'assainissement et de rénovation aux bâtiments scolaires des Arquebusiers 7 + 9, des Moissons 12 et des Traversins est accepté par 34 voix contre 7.

10. CRÉDIT DE FR. 1'080'000.- POUR LA RÉFECTION TOTALE DE LA RUE DE L'INDUSTRIE ET DE LA RUE DES BATS (SECTEUR SUD)

Mme Françoise Collarin précise que la surface de ces rues, en mauvais état, a été réparée après chaque hiver et qu'une réfection totale s'impose aujourd'hui, vu les problèmes détectés en sous-sol. Les travaux prévoiront tous les aménagements modernes mis en place dans les autres quartiers delémontains, lors de chaque intervention importante. En ce qui concerne les charges résultant du crédit, Fr. 12'925.- seront assumés par les services autofinancés. En dernier lieu, Mme Collarin indique que la Commission des travaux publics a accepté ce crédit, avec une voix défavorable.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, s'interroge sur les espaces qui seront réservés aux piétons et aux cyclistes, étant donné que pour ces derniers, ni piste ni protection ne sont prévues. Il souhaite que des obstacles ralentissant la circulation soient installés, en plus des tronçons surélevés, qui sont du reste gênants pour les adeptes des deux-roues.

Mme Françoise Collarin relève que des espaces, comme à la rue de l'Avenir, seront aménagés à différents emplacements, afin de mettre en évidence des zones piétonnes. Selon elle, les trottoirs sont suffisamment larges pour assurer la sécurité des piétons et l'installation d'obstacles supplémentaires pour le ralentissement des véhicules s'avère impossible.

DECISION : le crédit de Fr. 1'080'000.- pour la réfection totale de la rue de l'Industrie et de la rue des Bats (secteur sud) est accepté par 31 voix contre 9.

11. CRÉDIT-CADRE DE FR. 250'000.- POUR L'EXTENSION DU PARC INFORMATIQUE DES ÉCOLES PRIMAIRE ET ENFANTINE SELON LE PROJET CANTONAL "MITIC 2009"

M. Damien Chappuis, rappelant le crédit accepté par le Parlement jurassien en 2008 prévoyant la fourniture d'ordinateurs à toutes les écoles, indique que le Conseil communal a décidé d'acquérir cette année le matériel informatique nécessaire. Il ressort de l'examen du groupe de travail ad hoc la volonté d'augmenter le nombre de postes par classe et d'améliorer le réseau, tout en relevant que le temps de travail de l'informaticien pour gérer cette infrastructure doit encore être réglé. Bien que, selon la décision du Parlement, Delémont devrait acquérir deux postes supplémentaires par classe, seuls 75 ordinateurs contre 106 prévus par le Parlement seront achetés. Le crédit prévoit également la mise en place d'un réseau sans fil, le remplacement d'ordinateurs fixes, et il bénéficiera d'une subvention cantonale de Fr. 106'000.-.

Mme Joëlle Fasano, PCSI, présidente de la Commission des écoles primaire et enfantine, indique que le groupe de travail Politic a étudié l'acquisition des postes et leur gestion. Il a également mis en œuvre le programme TIC 2002, dont les ordinateurs sont aujourd'hui obsolètes. Les 75 nouveaux ordinateurs seront des portables, qui pourront être utilisés par

différentes classes. Ainsi, dans un souci d'efficacité, chaque classe disposera d'un nombre adéquat d'appareils.

Mme Fasano relève l'importance du travail du technicien informatique communal, qui devra faire l'objet d'une réflexion. En effet, le parc informatique à sa charge passera de 90 à 165 postes, alors que la gestion de 60 appareils est généralement admise pour un collaborateur à plein temps. Une place de travail supplémentaire à mi-temps devrait donc être prévue, d'autant que le dépannage par des entreprises privées s'avère plus onéreux.

Pour ces raisons, au nom du PCSI également, Mme Fasano invite le Législatif à accepter ce crédit, afin d'assurer un enseignement de qualité pour l'ensemble des élèves delémontains et de bénéficier de la subvention cantonale prévue par "MITIC 2009".

M. Sébastien Lapaire, PS, relevant que la plupart des jeunes maîtrisent mieux le domaine informatique que bien des adultes, met en évidence les efforts de formation des enseignants pour utiliser les ordinateurs et toutes les technologies liées à l'informatique, qui n'est pas une branche scolaire obligatoire. Cet outil est utilisé dans les leçons ordinaires et un recueil d'activités, créé par des enseignants, est disponible en ligne. En outre, M. Lapaire souligne qu'une somme mineure de Fr. 3'750.- servira à l'acquisition de logiciels pour les 150 nouveaux postes, étant donné le recours systématique à des programmes informatiques téléchargeables gratuitement sur internet, dont l'élève pourra disposer à domicile, s'il est équipé en conséquence. Selon M. Lapaire, le renforcement de l'informatique à l'école agit en faveur de l'égalité des chances entre les enfants. Pour ces raisons, le groupe socialiste acceptera ce crédit, en proposant toutefois de limiter la durée d'amortissement à 5 ans, selon la pratique habituelle pour ce matériel qui se déprécie rapidement.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, souhaite connaître les logiciels qui seront achetés, vu que les postes disposeront déjà de programmes d'origine en plus d'un paquet prévu par le Centre d'émulation informatique du Jura pour un coût restreint de Fr. 50.- par appareil. D'autre part, il s'interroge sur l'équipement multimédia, dont la rubrique ne s'élève qu'à Fr. 9'000.- environ, et sur la nécessité de renouveler entièrement des éléments actifs CISCO et WiFi, pour un montant de Fr. 50'000.- qui lui paraît élevé. Quant à la subvention cantonale, M. Schaller souligne qu'elle se monte à Fr. 1'000.- par portable, ce qui devrait correspondre à Fr. 75'000.- au total.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, indique avoir distribué un dépliant intitulé *Santé et électrosmog dans les écoles*. S'agissant du réseau Wifi prévu, qui permet la diffusion de données informatiques entre ordinateurs par rayonnement électromagnétique de forte intensité, il cite les recommandations préconisées par l'Office fédéral pour la santé publique (OFSP), les effets de ce rayonnement sur la santé n'étant pas connus avec certitude. Par ailleurs, les médecins en faveur de l'environnement demandent également de renoncer au système sans fil, appliquant ainsi le principe de précaution. Certaines communes françaises ont d'ailleurs interdit le Wifi. Préoccupé par la santé des enfants, qui sont du reste exposés à d'autres rayonnements, M. Martinoli suggère de préciser dans le message de l'Exécutif que les mesures de précautions définies par l'OFSP seront distribuées au corps enseignant qui les appliquera avec rigueur. De plus, dans la mesure du possible, des réseaux câblés seront installés en lieu et place de réseaux sans fil.

M. Romain Seuret, président, indique que le message du Conseil communal ne peut être modifié mais que l'Exécutif peut tenir compte de ces remarques.

M. Damien Chappuis, répondant à M. Schaller, indique que des logiciels libres devront être installés sur les ordinateurs et que l'équipement multimédia sera disponible pour l'ensemble des classes. Quant à la boîte CISCO, ce matériel est effectivement en fin de vie et doit être remplacé. Une subvention de Fr. 106'000.- est attendue, même pour l'achat de seulement 75 ordinateurs. Comprenant les inquiétudes liées au réseau sans fil, M. Chappuis indique que le coût du réseau câblé est plus élevé, d'autant que 13 établissements et 53 classes doivent être reliés. Le réseau Wifi assurera une meilleure mobilité dans les locaux scolaires. Les préoccupations liées à la santé des utilisateurs seront toutefois prises en considération.

DECISION : le crédit-cadre de Fr. 250'000.- pour l'extension du parc informatique des écoles primaire et enfantine selon le projet cantonal "MITIC 2009" est accepté par 35 voix contre 2.

12. CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 170'000.- POUR L'ÉTABLISSEMENT DES AVANT-PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA GARE ROUTIÈRE ET DE RÉALISATION D'UNE VÉLOSTATION DANS LE CADRE DU PROJET D'AGGLOMÉRATION DE DELÉMONT (CF. NOTE D'ACCOMPAGNEMENT)

Mme Françoise Collarin indique que le dossier d'agglomération de Delémont a été bien noté par la Confédération, en particulier pour son orientation autour des transports publics et la mobilité. Pour ce projet, la Confédération promet un taux de cofinancement de 40 %, pour autant qu'elle dispose des avant-projets d'ici à fin 2009. Le réaménagement de la gare routière et la création d'une vélostation sont traités ensemble, vu qu'ils doivent garantir un transfert optimal des usagers des transports publics. Citant les aménagements prévus, Mme Collarin précise que la part communale, après déduction des subventions fédérale et cantonale, s'élève à Fr. 62'000.-, sans tenir compte d'une aide des CFF et de Car Postal.

M. André Ackermann, PDC-JDC, relève les problèmes de sécurité survenant actuellement aux alentours de la gare routière en particulier, très fréquentée par les piétons, cyclistes, usagers des transports publics et les automobilistes. Son groupe acceptera les deux crédits d'étude, bien que les montants lui paraissent quelque peu élevés. Il se réjouit de l'acceptation du projet par la Confédération et des subventions dont la Ville pourra bénéficier. Toutefois, il invite à prêter une attention particulière à l'aspect fonctionnel de l'aménagement de la gare routière et à consulter le personnel de terrain, afin qu'une solution soit trouvée à la satisfaction de chacun.

M. Luc Dobler, PCSI, indique que son groupe acceptera ce crédit, souhaitant qu'une attention particulière soit accordée au parc à vélos existant et à la future vélostation, considérant les nombreuses déprédations qui se produisent actuellement. Aussi, il souhaite savoir qui, de la Police locale ou des CFF, assurera la sécurité des lieux.

Mme Francine Chollet, PS, rappelle qu'un concours d'idées, visant à définir les fonctions de chaque axe de circulation dans le quartier de la gare, avait été refusé en 2008 par l'actuelle majorité, pour des raisons d'économies. Par cet objet, de même que celui relatif à la rénovation des rues de l'Industrie et des Bats, Mme Chollet estime que le Conseil communal propose dans l'urgence deux crédits recouvrant partiellement les objectifs du concours d'idées. Selon elle, des considérations politiques ou électoralistes ont empêché un traitement rationnel du dossier, ce qu'elle regrette.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, rapporte que son groupe acceptera les deux crédits d'étude liés au projet d'agglomération. Se réjouissant de la réalisation de la vélostation, M. Martinoli indique qu'un sondage réalisé par l'association Pro Vélo révèle que 90 % des personnes consultées se sont exprimées en faveur de cette infrastructure, avec divers souhaits, notamment une ouverture toute la semaine, de 5 à 24 heures. Deux tiers d'entre elles sont d'ailleurs prêtes à verser annuellement Fr. 150.- pour pouvoir bénéficier de la vélostation. Pour sa part, le groupe CS•POP•Verts, de même que Pro Vélo, est favorable à une installation gratuite.

Mme Françoise Collarin rappelle que la note d'accompagnement envoyée avec les messages précise l'historique du dossier, qui a débuté en 2004. L'Exécutif actuel reconnaît le travail réalisé par le Conseil communal précédent et accepte de poursuivre cette démarche, selon les éléments retenus par la Confédération.

DECISION : le crédit d'étude de Fr. 170'000.- pour l'établissement des avant-projets de réaménagement de la gare routière et de réalisation d'une vélostation dans le cadre du projet d'agglomération de Delémont est accepté par 34 voix contre 1.

13. CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 90'000.- POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN AVANT-PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES RUES DU CENTRE-GARE DANS LE CADRE DU PROJET D'AGGLOMÉRATION DE DELÉMONT (CF. NOTE D'ACCOMPAGNEMENT)

Mme Françoise Collarin indique que ce crédit servira à étudier l'aménagement des rues situées aux abords de la gare, dans le principe d'une mobilité douce, avec des zones moins destinées au trafic, bien que ce dernier ne puisse être ignoré. La part communale

pour ce crédit s'élève à Fr. 34'000.-, déduction faite des subventions fédérale et cantonale. Le Conseil communal restera vigilant face aux projets qui lui seront soumis, souhaitant des aménagements à un coût raisonnable.

M. Max Goetschmann, CS•POP•Verts, ne partageant pas l'avis de Mme Chollet quant au concours d'idées, s'inquiète du pont de la Sorne, dont il qualifie l'état de déplorable. Il souhaite connaître la manière dont la Ville suit l'évolution de sa dégradation et s'interroge sur les éventuelles mesures d'urgence à prendre. En outre, en cas de problème, dont les conséquences pourraient être graves, il se demande comment la Ville serait couverte du point de vue juridique. En dernier lieu, il demande confirmation que la réfection du pont sera prioritaire parmi les travaux prévus à l'avenue de la Gare et souhaite savoir si la soulte finançant ce crédit sera totalement épuisée.

Mme Françoise Collarin précise que la structure centrale du pont de la Sorne est en bon état mais qu'une partie du trottoir pose problème. En effet, certains fers sont aujourd'hui apparents et subissent une corrosion qui endommage le béton, par ailleurs de mauvaise qualité. L'utilisation de cette partie du pont par les piétons ne présente toutefois aucun danger, raison pour laquelle des potelets ont été installés afin d'empêcher tout véhicule de circuler sur le trottoir. L'état du pont a été également examiné dans le cadre de la carte des dangers et les travaux de rénovation seront entrepris le plus rapidement possible. Finalement, Mme Collarin indique que la soulte présente un solde de Fr. 165'000.- et que la Ville, comme tout propriétaire de bien-fonds, est assurée en cas d'incidents liés à l'état des routes communales.

DECISION : le crédit d'étude de Fr. 90'000.- pour l'établissement d'un avant-projet de réaménagement des rues du Centre-Gare dans le cadre du projet d'agglomération de Delémont est accepté par 38 voix contre 2.

14. **DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposées : 2 questions écrites
3 interpellations
4 motions

La séance est levée à 22 h 05.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancière :

Romain Seuret

Nadia Maggay

Delémont, le 9 juillet 2009